



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1101-120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-344 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-343 AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE DERNIÈRE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024 du premier projet de règlement 1101-120 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin de créer la zone H-344 à même une partie de la zone H-343 ainsi que les normes afférentes à cette dernière, tiendra une assemblée publique de consultation le **8 avril 2024** à compter de **19 h**, dans la salle du conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement vise à créer une nouvelle zone résidentielle H-344 à même une partie de la zone existante H-343 afin de permettre, en plus des usages résidentiels unifamiliaux (isolés et jumelés) déjà autorisés, les usages multifamiliaux comprenant un maximum de six logements.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de règlement est joint en annexe pour consultation. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès du Service du greffe par téléphone au 450 922-7050 pendant les heures d'ouverture ou par courriel au greffe@saintejulie.ca.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 19 mars 2024.

Nathalie Deschesnes, avocate
Greffière

Publication : Site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 19 mars 2024.